

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 110.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

94^e année - N° 11
Décembre 1978

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Inauguration d'un nouveau bâtiment de siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) 283

ORGANES DIRECTEURS

- Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI 289

UNIONS INTERNATIONALES

— Arrangement de Nice (classification/marques)

- I. Ratifications de l'Acte de Genève (1977). Irlande, Suède 296
II. Entrée en vigueur 296

ÉTUDES GÉNÉRALES

- L'évolution du droit des brevets en Israël (Y. A. Tsur). 297

CALENDRIER DES RÉUNIONS 308

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

— Note de l'éditeur

- ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D') — Loi sur la protection des variétés végétales (version consolidée du 4 janvier 1977) Texte 1-001

- HONDURAS — Loi sur les brevets (Décret N° 125 du 1^{er} avril 1919, tel qu'amendé en dernier lieu par le Décret N° 314 du 4 février 1976) Texte 1-001

— TRAITÉS BILATÉRAUX

- Autriche-Chine — Echange de notes concernant l'enregistrement et la protection des marques Texte 3-004

- Chine-Norvège — Echange de notes concernant l'enregistrement et la protection des marques Texte 3-005

© OMPI 1978

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Inauguration du nouveau bâtiment de siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

La construction du nouveau bâtiment de siège de l'OMPI a été achevée en mai 1978. Le déménagement et l'installation du personnel dans le nouveau bâtiment ont eu lieu en mai et juin 1978. Le bâtiment a été officiellement inauguré le 11 septembre 1978 lors d'une cérémonie à laquelle furent invités des personnalités du Gouvernement suisse et de la République et Canton de Genève, les Ambassadeurs chefs des missions permanentes des divers Etats accrédités à Genève et un certain nombre d'hôtes d'honneur.

Une autre cérémonie d'inauguration a eu lieu le 24 septembre 1978, à laquelle les principaux invités furent les délégations des divers Etats et organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales participant aux sessions annuelles de plusieurs des organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI.

De larges extraits des discours prononcés à l'occasion de l'une ou l'autre de ces cérémonies sont reproduits ci-après car ils donnent tous renseignements sur l'histoire de la construction du nouveau bâtiment de siège et sur le bâtiment lui-même.

Le bâtiment a été décrit, lors des deux cérémonies, par son architecte, M. Pierre Braillard, de Genève, dans les termes suivants:

Bâtir est une longue aventure.

Transposer ses idées du papier à la réalité, allier la technique et l'esthétique, satisfaire au programme du maître de l'ouvrage, respecter son budget, sont autant d'embûches sur le chemin.

Un bâtiment comme celui que nous inaugurons aujourd'hui est le fruit de longues mutations, de controverses, de recherches sans cesse améliorées.

C'est pourquoi, sollicité de vous exposer les raisons des solutions choisies, je dois commencer par vous demander de l'indulgence dans vos critiques et, surtout, de ne pas exprimer ces dernières sans avoir recherché quelles étaient les données du problème à résoudre.

Construire une tour, sur la Place des Nations, était une responsabilité dont je fus conscient dès le premier instant. Je n'avais pas le droit de me tromper et ne pouvais me satisfaire d'une décoration de façade plus ou moins sophistiquée comme cela est trop souvent la mode.

Je recherchai une construction sobre et digne, mais légère et surtout animée, vivante.

La douce forme d'arc choisie pour le plan de la tour permettait d'espérer des effets de lumière changeant au gré des heures et des intensités lumineuses.

Encore fallait-il faire jouer la lumière. Je choisis donc ce verre réfléchissant de couleur bleu ciel dont j'avais vu des utilisations en Amérique.

Le bloc monolithique de cristal bleu saphir, à l'intérieur duquel s'élabore la protection sous toutes ses formes de la pensée humaine, était conçu.

Il restait à le réaliser. Tous mes efforts consistèrent alors à réduire les parties métalliques au point de n'en laisser

subsister qu'une fine résille argentée n'intervenant presque pas dans l'architecture. Pour en réduire encore l'importance, je divisai les montants d'aluminium par une ligne noire.

La lutte avec l'entreprise exécutante fut chaude pour maintenir des dimensions minimales, d'autant plus qu'il fallait résister aux vents et aux dilatations. Il fallait aussi porter les dalles des étages. Derrière chaque montant visible en façade se trouve un pilier d'acier massif qui, non seulement porte l'édifice, mais est aussi conçu pour recevoir une éventuelle paroi intérieure.

Pour obtenir l'effet d'un bloc, il fallait réaliser la même tonalité pour les parties de fenêtres transparentes et celles d'allèges opaques derrière lesquelles se trouvent, entre les étages, les dalles et la climatisation. Ce problème a aussi été résolu à satisfaction. Enfin, de chaque côté de la tour, un pan de mur nécessaire à la statique du bâtiment est revêtu de granit pour souligner, par contraste, la légèreté du verre.

Le verre réfléchissant bleu, encore peu connu en Europe, a été mis au point pour ce bâtiment par l'usine, dont c'est la première réalisation. Il réduit les frais de climatisation et conserve en hiver les calories à l'intérieur. Il permet de renoncer aux stores extérieurs, disgracieux, onéreux et trop sensibles au vent à cette hauteur. Réfléchissant les arbres, le ciel et les nuages, il crée ce sentiment de légèreté transparente qui évite l'aspect brutal d'une construction massive.

La grande salle de conférences, dans laquelle vous vous trouvez, noyau de l'Organisation, centre de convergence de tous les pays membres, est placée au pied de la tour. Elle est comme enchâssée dans l'arc dont elle épouse la forme protectrice.

Un plan d'eau visible de l'intérieur au pied du vitrage donne naissance à une cascade qui, sur trois faces, forme

un socle argenté et scintillant. Elle tombe dans un bassin et crée un fond sonore destiné à absorber les bruits de la circulation proche.

L'intérieur est largement éclairé par une paroi entièrement vitrée, à l'ombre de chênes centenaires. La décoration est volontairement sobre. L'éclairage artificiel est obtenu par un plafond lumineux habillé de dalles de verre de couleur champagne fabriquées à la main à Venise.

Les étages sont traités sur un plan standard permettant une division libre et souple, adaptée aux besoins présents et à venir, grâce au caractère mobile des parois montables et démontables à sec.

Voici pour le rationnel.

Mais l'homme a besoin d'autre chose qu'une cellule de travail. Dans les lieux utilisés en commun, les accès, couloirs, hall, restaurant, il faut des éléments humains qui parlent aux sens: de la joie, de la couleur, de l'imprévu.

C'est pourquoi j'ai cherché à donner à ces lieux une approche plus aimable par le bois, le marbre, l'eau, la lumière, sans pour cela tomber dans la décoration de surface qui ne soit pas intégrée à la structure, à l'architecture du bâtiment.

Bien que nous ayons ici et là préféré l'emploi de matériaux nobles, l'ensemble se révèle bien modeste en regard du nombre d'années pendant lesquelles il est destiné à vous satisfaire et bien plus modeste encore en regard de ce que nous ont laissé, dans le monde, des prédécesseurs qui ne disposaient pas de nos moyens techniques.

Le hall d'entrée a été conçu sur deux niveaux et surélevé d'une coupole afin de lui donner plus de grandeur.

J'ai choisi cet emplacement pour créer une grande fontaine murale devant exprimer le symbole de la création intellectuelle par l'esprit humain. Dans le haut, blanc et sec, sont les nébuleuses avant la création du monde. La vie est encore absente. Puis l'eau apparaît. Les terres et les rochers émergent. Sortis du néant, naissent la végétation et le règne animal. L'eau, musique douce et force puissante, source de vie, ruisselle dans un bassin d'où sort un long ruban à cinq bandes représentant les cinq continents, aux couleurs de tous les pays du monde. Il symbolise la naissance et l'évolution de la pensée humaine qui, cheminant pendant des millénaires, s'élargissant dans les périodes fastes, se rétrécissant dans les sombres années, serpente et s'entrecroise au gré de mutations, d'intuitions, d'hésitations, d'élans, de découvertes, avec une volonté continue de dominer les éléments, et finit par créer la force nucléaire représentée par le soleil.

La variété, la qualité de ces marbres, et surtout leur mise en œuvre par des marbriers romains en font un chef-d'œuvre car ils ont su créer une technique nouvelle pour marier les couleurs afin d'interpréter exactement ma pensée et mon dessin.

D'avoir troué la dalle du premier étage sur le hall entraînait l'exécution d'un garde-fou. Mais pour ne pas alourdir l'ensemble, je le voulais léger et presque invisible. D'où son dessin informel.

Une telle œuvre ne se réalise pas seul. Mes collaborateurs directs ont été des auxiliaires indispensables: M. Vural Özbora à l'atelier de dessin, où il avait déjà pris une part prépondérante lors du concours, et M. Mario Curti sur le chantier, cheville ouvrière de la réalisation, toujours présent, exigeant, précis et prévoyant.

Il m'appartient de souligner encore l'apport décisif de M. Arpad Bogsch, Directeur général, qui, par son esprit de synthèse, ses décisions, son optimisme, ses choix et sa compréhension rapide des problèmes, a grandement facilité ma tâche. La confiance qu'il m'a témoignée en toute circonstance a été pour moi un réel soutien.

Voici l'œuvre réalisée. Elle n'appartient plus à son auteur. Belle ou laide, elle ne peut plus être modifiée et fait maintenant partie du patrimoine genevois.

Je vous laisse l'examiner, la critiquer ou l'apprécier, avec l'espoir que vous la trouviez à votre goût.

D^r Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, a, lors de la cérémonie d'inauguration, déclaré, entre autres, ce qui suit:

Aux autorités gouvernementales suisses — fédérales, cantonales et municipales — ainsi qu'à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), je tiens à exprimer les remerciements les plus vifs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Le terrain sur lequel ce nouveau bâtiment est érigé appartient à Genève; Genève l'a loué à l'Organisation Mondiale. Les fonds nécessaires à la construction ont été avancés à l'Organisation Mondiale par la Confédération suisse par l'intermédiaire d'une fondation de droit civil, la FIPOI, constituée par la Confédération et la République et Canton de Genève.

Ce sont de hauts fonctionnaires fédéraux et cantonaux qui dirigent et surveillent la Fondation. Le prêt octroyé par elle à l'Organisation Mondiale est assujéti à des conditions extrêmement favorables pour l'Organisation Mondiale. Sans de telles conditions, il aurait été presque impossible de songer à la construction d'un nouveau bâtiment, propriété de l'Organisation Mondiale.

Le remboursement du prêt va s'étaler sur 40 années. Comme ces remboursements seront, dans une large mesure, à la charge des Etats membres, je crois pouvoir exprimer également en leur nom les remerciements les plus chaleureux à la Confédération suisse et à Genève.

Toutes deux — la Suisse et Genève — ont encore une fois manifesté, par l'appui qu'elles ont donné à cette construction, leur volonté et leur capacité d'aider les organisations de la famille des Nations Unies. Que puis-je dire que l'Organisation Mondiale donne en échange, en dehors de sa reconnaissance? Au moins deux choses. L'une est que, plus ancrée à Genève que jamais grâce à ce nouveau bâtiment, l'Organisation Mondiale restera fidèle à la Suisse et à Genève et n'a aucune intention de transférer son siège ailleurs. L'autre, c'est que l'Organisation, en construisant ce bâtiment qui est, elle l'espère, esthétiquement réussi, souhaite avoir contribué à l'embellissement de Genève et, en particulier, du quartier de la Place des Nations.

J'aimerais également exprimer les remerciements du Bureau international de l'OMPI aux Etats membres. Ce sont eux qui ont décidé de construire le présent bâtiment. J'espère qu'ils le trouveront agréable lors de leurs réunions. Nous avons essayé de rendre particulièrement appropriés et confortables les salles de conférences et autres locaux qui seront utilisés par les délégués des Etats membres.

Mes remerciements vont également à l'architecte, à ses collaborateurs, à toutes les entreprises et à leurs ingénieurs, techniciens et ouvriers qui ont participé à la construction de ce bâtiment. Celui-ci est le résultat de leur imagination et de leur diligence.

Enfin, permettez-moi d'exprimer mes remerciements à ceux de mes collègues qui ont eu des responsabilités toutes particulières en relation avec cette construction. Ils sont trop nombreux pour les citer tous. Mais je dois d'abord en nommer trois: M. Manuel Pereyra, Directeur de notre Division administrative, M. Behrouz Davoudi, chef de notre Section des brevets et M. René Gattone, le principal adjoint de M. Davoudi. Leur tâche a été difficile car nous n'avions évidemment pas l'expérience de la construction d'un bâtiment, et, en particulier, celle d'un bâtiment de 19 niveaux. Malgré cela, ils ont appris, et appris rapidement, à imaginer nos besoins, à prévoir les moindres détails d'exécution et à limiter les dépenses, le tout en relation avec l'architecte. Ce fut également le rôle d'une Commission qui a surveillé la construction et qui comprenait aussi M. Jean Chalut, architecte,

occupant un haut poste dans l'administration genevoise et délégué par la FIPOI comme consultant, et M. Claude Masouyé, Directeur de notre Département du Droit d'auteur et de l'Information. Toutes ces personnes ont eu de grandes responsabilités. Leur dévouement et leur patience ont été exemplaires et la part qu'ils ont prise dans les résultats obtenus a été déterminante. Je les en remercie très chaleureusement.

Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi en terminant d'exprimer l'espoir que ce nouveau bâtiment porte les fruits que l'on attend de lui: un milieu pratique et agréable pour le travail aussi bien de nos délégués, les représentants des Etats, que des fonctionnaires du Bureau international. Que ce milieu et que ce bâtiment contribuent à une réalisation plus rapide et plus efficace des objectifs de l'Organisation Mondiale: la protection des droits des créateurs intellectuels et le progrès des pays en développement.

M. Pierre Aubert, Conseiller fédéral, Chef du Département politique fédéral, avant de couper le ruban symbolique, officialisant ainsi la mise en service du nouveau bâtiment, a prononcé les paroles suivantes lors de la cérémonie d'inauguration:

J'ai l'honneur et le plaisir de vous apporter les félicitations et les vœux du Conseil fédéral.

L'édifice que nous inaugurons illustre l'importance qu'a prise l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle sous votre impulsion, Monsieur le Directeur général, et aussi grâce à la volonté des Etats de soutenir et de développer la coopération internationale.

Si l'OMPI, en effet, est l'une des plus jeunes institutions spécialisées — n'a-t-elle pas vu le jour, au sein de la famille des Nations Unies, le 17 décembre 1974? — son histoire est longue et riche.

Que de chemin parcouru entre les modestes Bureaux internationaux réunis de Berne, créés en 1893, sous la surveillance administrative et financière du Gouvernement suisse, dans le but de diffuser et faire respecter la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle de 1883, et la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de 1886 — qui liaient une dizaine d'Etats seulement —, et le bâtiment ultramoderne, qui abrite une organisation internationale bien proche de l'universalité! Ce développement n'était-il d'ailleurs pas prévisible et souhaitable, s'agissant d'une institution qui a pour vocation première de défendre « la propriété intellectuelle » — c'est-à-dire des biens immatériels qui, de par leur essence, échappent aux frontières nationales, biens dont Albert Camus disait qu'ils sont la reconnaissance des droits imprescriptibles du génie créateur de l'homme, s'exprimant dans des idées, des sons, des formes, des inventions, des articles de commerce...

Ces droits n'ont pas été reconnus sans peine. Est-il besoin de rappeler les tribulations d'un Balzac ou d'inventeurs malheureux! Le XIX^e siècle a protégé les fruits du travail intellectuel, sans lequel il n'y a pas de progrès scientifique ou technique. Ce faisant, il a permis la diffusion de ce progrès, dans un esprit de liberté qui, à son tour, a stimulé la recherche.

En dépit de la modestie du cadre dans lequel ils étaient établis, les BIRPI acquièrent rapidement une notoriété enviable et méritée grâce à leur sérieux et à leur efficacité. Leur champ d'activité n'allait pas tarder à s'élargir considérablement, s'étendant, entre autres, aux brevets et aux licences. Il intéresse désormais l'ensemble de la communauté internationale. C'est ainsi que l'OMPI joue un rôle croissant dans les questions liées à l'essor économique des pays en développement. Pour ne donner qu'un exemple, votre Organisation s'occupe des problèmes complexes et délicats que

pose le transfert de la technologie aux pays en développement, dans la mesure où ils ont un rapport avec la propriété industrielle.

Le nouvel édifice de l'OMPI illustre également l'importance de Genève au sein du système des Nations Unies et comme centre de la vie internationale. Il s'est développé dans cette ville une concentration unique en son genre d'institutions internationales — intergouvernementales ou non. C'est grâce à ces institutions et aux hommes qui y travaillent que s'est créé à Genève le réseau de relations humaines et professionnelles si favorable au développement de la coopération internationale. Certes, les organisations internationales comme les Etats se trouvent maintenant dans une situation financière beaucoup plus difficile qu'au cours des dernières décennies, mais je puis vous assurer que l'intérêt porté par mon pays à ces organisations, qui sont pour lui le symbole de la coopération internationale, n'a pas varié. La Confédération a du reste été constamment soutenue dans ses efforts par la République et Canton de Genève qui, je me plais à le souligner ici, a mis à disposition le terrain sur lequel l'OMPI a édifié son nouveau bâtiment.

Il est sans doute inutile de rappeler devant vous que l'accueil d'organisations et de conférences internationales en Suisse est une tradition fort ancienne que nous n'entendons pas abandonner. La Fondation des immeubles pour les organisations internationales a été fondée par la Confédération et le Canton de Genève, en 1965, dans le but de faciliter le travail des organisations internationales et de financer la construction de bâtiments de siège — à ce sujet, l'OMPI a bénéficié, comme vous le savez, du soutien de la FIPOI.

A cette occasion, j'aimerais souligner que le Conseil fédéral est résolu à poursuivre cette politique et à faciliter, dans toute la mesure de ses moyens, le développement harmonieux des institutions internationales qui se sont établies sur sol suisse.

Je tiens enfin à former des vœux chaleureux, en mon nom personnel et en celui du Conseil fédéral, pour l'heureux développement des activités de l'OMPI, le succès de son Directeur général et de tous ceux qui sont appelés à cette grande œuvre de coopération internationale, et la prospérité des Etats membres de l'OMPI.

M. Willy Donzé, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, a prononcé, lors de la cérémonie d'inauguration, l'allocution suivante:

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi d'être le porte-parole du Gouvernement genevois en cette heureuse circonstance pour vous apporter nos meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Comme Président du Gouvernement, j'ai eu l'occasion cette année de participer à de nombreuses manifestations organisées par les organisations internationales soit gouvernementales, soit non gouvernementales. Cela a été chaque fois l'occasion pour moi de dire combien le travail de celles-ci est important et fructueux et qu'il est un gage de progrès pour l'humanité entière.

Quelques fois les résultats peuvent être clairement exprimés. D'autres fois, hélas, le travail est plus obscur et l'efficacité n'apparaît pas immédiatement.

Dans tous les cas, la communauté genevoise est attachée à ces institutions et je voudrais ici le confirmer.

Ces activités internationales qui ont un siège dans notre cité font partie intégrante de la vie de notre canton, contribuent à son essor et à son rayonnement. Elles constituent, avec un certain nombre d'institutions essentiellement genevoises, avec notre tradition d'accueil, avec le CICR [Comité international de la Croix-Rouge] et bien d'autres, ce quelque

chose en plus qui fait qu'une modeste communauté d'un peu plus de 300 000 âmes est un centre mondial et une plaque tournante des affaires publiques et privées. Plus, nous considérons ceci comme éminemment positif et le complément naturel de notre attachement profond à nos racines propres et à nos traditions. Nous relient ainsi le passé de Genève à son avenir, son terroir au monde.

Bien que basée sur des instruments juridiques établis et ratifiés au siècle dernier, l'OMPI en tant que telle est de création relativement récente et son entrée dans le concert des institutions spécialisées encore plus proche. Mais ce sont les domaines qui relèvent de ses préoccupations qui rendent cette institution si proche des hommes, car elle exprime ce que chacun vit dans son espoir intime. A travers une organisation technique difficile, l'OMPI permet la conception et la gestion de tout ce que l'homme crée, de ce qu'il invente. Cette volonté novatrice est la part la plus enrichissante, la plus noble de l'activité des hommes.

Qu'une organisation internationale se consacre à la défense, à la protection de ce que produit l'homme par son activité intellectuelle, son ingéniosité, sa faculté d'innover, de transformer, d'imaginer pour parfaire toujours plus la qualité de cette vie qui est le lot de l'homme, voilà qui est réjouissant.

Que, pour témoigner de cette activité, l'OMPI bâtisse une œuvre architecturale originale, d'un intérêt certain, cela ne peut que susciter encore plus notre gratitude.

En effet, ce très beau bâtiment, réalisé dans le cadre de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, complète remarquablement notre Place des Nations et rehausse cet ensemble architectural.

Comme représentant de la population qui vit dans cet environnement quotidien et qui a plaisir à contempler le patrimoine bâti, nous tenons à en féliciter l'architecte. Relevons aussi que les décorations proviennent de toute une série de pays du monde entier.

Merci donc à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle de cet apport à notre vie collective et félicitation, une nouvelle fois, à l'ensemble des organisations internationales auxquelles nous souhaitons une bonne route avec nous.

M. Luigi Cottafavi, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, parlant au nom de M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré, entre autres:

Peut-être ignorez-vous que, vers le milieu du mois d'août, nous avons fait, lui [M. Waldheim] et moi, une visite préalable de ce bâtiment, accompagnés naturellement par le maître de la maison; je parle donc en connaissance de cause. Le Secrétaire général, déjà à ce moment-là, a exprimé ses sentiments, ses impressions, au Directeur général et au personnel; il ne me reste donc ici qu'à répéter ce qu'il a dit et qu'il m'a prié aussi de vous transmettre, c'est-à-dire sa satisfaction pour cette réalisation dans la famille des Nations Unies; le bâtiment de l'OMPI est un apport nouveau, quelque chose qui va très bien dans le cadre général des organisations et de la ville. Il espère aussi qu'avec cela, le travail de l'OMPI va continuer avec la même efficacité et même peut-être plus, étant donné que l'ambiance y joue son rôle. En tant que Directeur général ici, à Genève, je dois ajouter que je suis heureux que dans notre famille, sur le plan de l'organisation, on soit parvenu à ce résultat remarquable, fruit d'une somme d'efforts qui ont commencé bien avant mon arrivée ici, mais dont je suis heureux de voir l'aboutissement. Je dois rendre hommage avant tout à la volonté, disons politique, d'arriver à disposer de ce bâtiment, donc à mon ami Dr Arpad Bogsch qui a suivi son prédécesseur dans sa tâche. Je dois féliciter aussi l'ar-

chitecte pour tout ce qu'il a fait et les autorités fédérales parce qu'elles ont permis, par leur appui financier, de parvenir à ce résultat; ce n'est pas facile!

J'ai visité tout l'immeuble et je dois dire que j'ai été frappé par la qualité, le goût dont on a fait preuve. Vous vous souvenez tous, sûrement, que Périclès, du temps où il était en charge, a dit — et les Grecs, vous le savez, sont extraordinaires dans le domaine de l'architecture — qu'une salle d'assemblée, un bâtiment destiné à des réunions, doit être surtout conçu pour permettre une concentration dans l'assemblée plutôt qu'une distraction au travers de ce qui nous entoure. Vous en avez l'exemple parfait en ce moment, puisque vous êtes assis dans une salle d'assemblée et que nous sommes environnés de soleil, avec du bleu, du vert, avec une grande lumière et que, malgré tout cela, la salle a été conçue de telle façon qu'on n'éprouve pas le désir de sortir, que l'on est très bien dedans; l'éclairage est excellent et je crois que cette lumière qui vient d'en haut à travers des vitres qu'on a choisies, après mûre réflexion, de couleur champagne, va donner un certain pétilllement aux idées des personnes qui sont assises dans la salle. Les différents étages, les bureaux, les combinaisons de couleurs sont, eux aussi, très réussis.

Dr h. c. Albrecht Krieger, Directeur général du Ministère fédéral de la Justice de la République fédérale d'Allemagne, a parlé lors des deux cérémonies en sa qualité de Président du Sous-comité pour le bâtiment de siège établi par l'Assemblée générale de l'OMPI. Lors de la cérémonie d'inauguration, il a, entre autres, déclaré:

Je saisis cette occasion pour féliciter tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre, et notamment Dr Bogsch, Directeur général de l'Organisation. Il y a quelques années seulement que le regretté Professeur Secrétan, ancien Directeur, a réussi à transférer le siège des BIRPI de Berne à Genève. Il faut tout particulièrement lui rendre hommage de cette sage décision, puisque ce transfert a ouvert la voie à l'expansion de l'OMPI. Ensuite, le Professeur Bodenhausen, qui fut le prédécesseur immédiat de l'actuel Directeur général, Dr Bogsch, a grandement contribué au développement de l'Organisation par un exercice actif de ses fonctions de direction et en dédiant ses efforts à la protection de la propriété intellectuelle. C'est pendant la durée de son mandat — ainsi que le Dr Bogsch l'a déjà souligné — qu'a été prise la décision de construire le nouveau bâtiment et le succès que nous célébrons aujourd'hui est largement dû aux efforts inlassables du Professeur Bodenhausen, aidé dans cette tâche par les précieux conseils et le travail de ses deux Vice-directeurs généraux, le Dr Bogsch et le Professeur Voyame; à ce propos, permettez-moi d'ajouter, Professeur Voyame, combien je suis personnellement heureux de vous voir ici, dans cette assemblée.

C'est cependant surtout au cours des cinq dernières années, sous la direction du Dr Bogsch, que l'OMPI a acquis toute l'importance qu'elle revêt aujourd'hui. C'est en effet essentiellement en raison des fructueux efforts déployés par le Dr Bogsch et de ses heureuses initiatives en faveur de l'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle et de sa promotion dans le monde entier que ce nouveau bâtiment est devenu nécessaire à l'OMPI. Son infatigable énergie a donné toute l'impulsion nécessaire au développement de l'OMPI et représente, si je puis dire, la pierre angulaire de l'efficacité, de la créativité et de l'importance mondiale de cette Organisation, qui compte maintenant, je viens de l'apprendre, 101 Etats membres.

En tant que Président du Sous-comité pour le bâtiment de siège, qui a été créé en 1969, j'ai suivi étroitement et

attentivement la construction de ce bâtiment, depuis l'établissement des premiers plans jusqu'à son achèvement. Ce fut, si je puis m'exprimer ainsi, une véritable course d'obstacles contre le temps, la hausse des prix et d'autres complications financières. A cet égard, les Etats membres de l'OMPI sont profondément reconnaissants, en particulier, au Gouvernement suisse, qui a généreusement avancé les fonds nécessaires.

Lorsqu'en 1970 fut constitué, parmi les membres du Sous-comité du bâtiment, un groupe d'experts, à la suite de l'ouverture d'un concours entre architectes pour la construction d'un nouveau bâtiment de siège, les membres de ce groupe ont pris très au sérieux les responsabilités qui leur étaient confiées.

Il peut être intéressant de rappeler que ce fut à une très faible majorité qu'après un débat long et animé le projet dit « Arc », conçu par l'architecte genevois Pierre Braillard, fut finalement adopté. Le groupe devait choisir un projet qui n'excède pas les limites financières envisagées et qui soit conçu d'une part de manière à permettre à l'OMPI d'être correctement et convenablement installée et représentée, sans faire perdre de vue, d'autre part, que, malgré la situation qu'elle occupe sur la Place des Nations, l'OMPI n'est que l'une des 14 institutions spécialisées du système des Nations Unies. Le choix du groupe d'experts a été approuvé par le Sous-comité du bâtiment lui-même à une écrasante majorité de huit voix contre une, puis à l'unanimité par le Comité de coordination de l'Organisation. Les autorités genevoises l'ont approuvé à la seule condition que la façade du bâtiment soit orientée en direction de l'avenue Motta afin que le bâtiment ne domine pas trop la Place des Nations.

Une construction de cette dimension et de cette nature ne manquera certes pas de susciter, ici et là, certaines critiques; je suis néanmoins convaincu que la décision en

faveur du projet « Arc » était justifiée. Ce bâtiment symbolise vraiment, à mon sens, l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour la grande famille des Etats et toutes les régions du monde qui constituent cette Organisation internationale. Son magnifique profil, si bien dessiné, s'intègre parfaitement dans la distinction du cadre environnant et j'espère que, tel qu'il est, ce bâtiment parviendra à convaincre ceux qui, à différentes phases de sa conception et de sa construction, s'opposaient à cette solution, de même que ceux qui y resteraient encore maintenant opposés.

Pour le personnel de l'OMPI, j'espère que ces nouveaux locaux offriront des conditions de travail adéquates, qui seront adaptées au niveau d'efficacité remarquablement élevé de l'OMPI, et permettront à l'Organisation d'affronter dans les années à venir des enjeux et des objectifs encore plus vastes.

Je suis convaincu que le nouveau bâtiment aidera l'OMPI à remplir sa mission croissante et hautement importante dans le cadre de la coopération multilatérale. Pour l'accomplissement de cette mission, qui s'étend bien au-delà des prochaines décennies, et qui aura une incidence considérable sur les relations internationales dans les domaines du droit et de l'économie, j'adresse au Directeur général et à son diligent personnel tous mes meilleurs vœux de chance et de réussite dans ce nouveau bâtiment. Le travail qu'ils accompliront sera capital pour la promotion de la propriété intellectuelle dans le monde. Toutefois, le nouveau bâtiment rappelle aussi aux Etats que cette protection est importante dans l'intérêt du progrès technique et de la vie sociale de l'homme, qui repose essentiellement sur la science, l'éducation et l'art. Cette importance ne pourrait, me semble-t-il, être exprimée plus ingénieusement que par les mots que le Dr Bogsch, Directeur général, a fait graver sur la coupole du hall d'entrée:

« NASCUNTUR AB HUMANO INGENIO OMNIA ARTIS INVENTORUMQUE OPERA
— QUAE OPERA DIGNAM HOMINIBUS VITAM SAEPIUNT — REIPUBLICAE
STUDIO PERSPICIENDUM EST ARTES INVENTAQUE TUTARI »

« DE L'ESPRIT HUMAIN NAISSENT LES ŒUVRES D'ART ET D'INVENTION — CES
ŒUVRES ASSURENT AUX HOMMES LA DIGNITÉ DE LA VIE — IL EST DU DEVOIR
DE L'ÉTAT DE PROTÉGER LES ARTS ET LES INVENTIONS »

M. Alvaro Gurgel de Alencar, Sous-secrétaire pour la coopération internationale économique et technique, *Secretaria de Planejamento da Presidencia de Republica*, du Brésil, en tant que Président, pour la période 1976-1979, de l'Assemblée générale de l'OMPI, a, à l'occasion de la cérémonie du 24 septembre 1978, déclaré notamment:

En tant que Président en exercice de l'Assemblée générale de cette Organisation, je me félicite d'exercer ce mandat au moment où a lieu cette inauguration, et d'avoir ainsi la possibilité d'y assister. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Directeur général, de l'aimable invitation que vous m'avez adressée, de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie.

Je suis convaincu de parler au nom de tous les membres de l'OMPI en vous félicitant, Monsieur le Directeur général, de même que tous ceux qui vous ont apporté leur concours pour la réalisation et l'inauguration de ce magnifique bâtiment. Même ceux d'entre nous qui n'ont pas directement participé à cette formidable entreprise sont pleinement conscients de la somme d'énergie et de ténacité et de l'assiduité qu'il a fallu pour parvenir à cet heureux moment de l'inauguration.

Il est temps maintenant d'en venir aux éloges et aux félicitations ainsi qu'aux remerciements. Ces remerciements s'adressent à tous ceux qui ont collaboré avec vous, Monsieur le Directeur général, et — du point de vue de l'Assemblée générale plus particulièrement — à tous ceux qui ont siégé au sein du Sous-comité du bâtiment, sous la présidence du Dr Albrecht Krieger, et qui, en plus de leurs nombreuses autres activités, ont bien voulu prêter leur concours, donner des conseils et prendre des décisions au nom du Comité de coordination et, en fait, en notre nom à tous, sur les questions touchant à la construction.

En bref, en des occasions comme celle-ci, il n'est peut-être pas d'expression mieux adaptée que le simple mot « Bravo! ». Mais peut-être devrais-je même aller encore plus loin et dire « Remarquable! ». J'aimerais néanmoins revenir un peu sur la signification de cette inauguration.

Les administrations, en général, présentent cette caractéristique que le souvenir que l'on garde d'elles dépend surtout de leurs réalisations visibles. Un bâtiment aussi magnifique et fonctionnel que celui-ci suffirait certainement à perpétuer le souvenir de tout administrateur. Mais je pense qu'il faut aussi envisager cette inauguration dans l'optique d'autres réalisations de l'actuelle administration de l'OMPI, qui sont peut-être moins spectaculaires mais dont l'import-

tance est comparable. Je pense notamment aux inlassables efforts déployés par le Directeur général, le Dr Arpad Bogsch, pour faire de l'OMPI une organisation véritablement universelle, tant par sa composition que par l'étendue de ses intérêts. Et je suis particulièrement heureux que le Professeur Bodenhausen soit parmi nous aujourd'hui car c'est sous son administration qu'a été amorcé le mouvement tendant à une universalisation complète de l'OMPI.

La communauté internationale des nations semble avoir réalisé qu'il y a peu d'espoir de voir progresser pacifiquement l'humanité dans son ensemble, sans un effort concerté qui tende à instaurer les conditions indispensables au progrès économique et social des pays en développement. Il faut rendre hommage au Directeur général d'avoir correctement interprété les vœux des pays en développement, tels qu'ils ont été formulés au cours des réunions de l'OMPI et unanimement appuyés par les membres de cette Organisation, de mettre les compétences dont cette dernière dispose dans son domaine d'activité au service des impératifs de développement de ces pays. Mais cela n'aurait pas suffi en soi à atteindre ces buts s'il ne s'était lui-même personnellement appliqué à compléter les ressources assurément minimes de l'OMPI consacrées au développement par des

accords de coopération efficaces avec les gouvernements des pays membres.

De ce fait, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a harmonisé ses activités et élargi ses horizons pour tenir compte des réalités pressantes du monde en déséquilibre dans lequel nous vivons. Il est juste par conséquent que ces activités plus étendues soient poursuivies dans ce nouveau bâtiment. Sa brillante façade reflète non seulement le ciel qui surplombe le bleu Léman, mais aussi la nouvelle destinée de l'OMPI, plus dynamique et infiniment plus motivée.

Comme vous l'avez vous-même fait observer, Monsieur le Directeur général, j'ai eu la chance de vivre dans cette charmante ville de Genève pendant près de quatre ans et, l'ayant bien connue, je puis dire qu'il n'y a pas de plus bel édifice que le bâtiment que nous inaugurons aujourd'hui.

Lorsque je contemple l'architecture moderne de cette salle de conférences, je ne peux m'empêcher de penser qu'elle dégage et attire en même temps l'harmonie et l'équilibre. Elle semble avoir été conçue pour favoriser l'établissement d'un consensus, ce qui implique une coopération toujours plus étroite entre les pays membres. J'espère sincèrement qu'elle sera toujours utilisée à cette fin.

Des vues extérieures et intérieures du nouveau bâtiment, ainsi que les photographies des orateurs prises lors des cérémonies d'inauguration, sont encartées dans le présent numéro.

Organes directeurs

Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI

Neuvième série de réunions

(Genève, 25 septembre au 3 octobre 1978)

NOTE *

Au cours de la neuvième série de réunions des organes directeurs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des Unions administrées par l'OMPI, qui a eu lieu du 25 septembre au 3 octobre 1978 à Genève, les six organes suivants (ci-après « organes directeurs ») ont tenu leurs sessions:

Comité de coordination de l'OMPI, douzième session (9^e session ordinaire)

Comité exécutif de l'Union de Paris, quatorzième session (14^e session ordinaire)

Comité exécutif de l'Union de Berne, treizième session (9^e session ordinaire)

Assemblée de l'Union PCT, deuxième session (1^{re} session ordinaire)

Assemblée de l'Union de La Haye, deuxième session (1^{re} session extraordinaire)

Conférence de représentants de l'Union de La Haye, deuxième session (1^{re} session extraordinaire).

La neuvième série de réunions des organes directeurs avait été précédée d'une cérémonie marquant l'ouverture du nouveau bâtiment de siège de l'OMPI et organisée dans la soirée du 24 septembre 1978 à l'intention des délégations gouvernementales des Etats membres des organes directeurs.

Soixante-six Etats, membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne, ou de l'une ou plusieurs de ces catégories, étaient représentés à cette neuvième série de réunions. En outre, neuf organisations intergouvernementales avaient envoyé des observateurs. Six organisations internationales non gouvernementales étaient aussi représentées par des observateurs à la session de l'Assemblée de l'Union PCT pendant l'examen des questions de fond qui présentaient un intérêt pour elles.

La neuvième série de réunions des organes directeurs avait été convoquée par le D^r Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI. Les sessions des organes directeurs ont été ouvertes, lors d'une séance commune, par M. Zenji Kumagai (Japon), premier Vice-président sortant du Comité de coordination de l'OMPI, agissant en qualité de Président de ce Comité.

Le Comité de coordination de l'OMPI, le Comité exécutif de l'Union de Paris, le Comité exécutif de l'Union de Berne et l'Assemblée de l'Union PCT ont élu chacun leur bureau au début de leur session. Les nouveaux présidents élus par chacun de ces organes directeurs sont MM. Göran Borggård (Suède), Adhemar Bahadian (Brésil), Bogomil Todorov (Bulgarie) et Valentin Bykov (Union soviétique) respectivement. La liste des participants et des Bureaux des organes directeurs figure à la fin de la présente note.

Les questions inscrites à l'ordre du jour des organes directeurs et qui étaient communes à deux ou plusieurs de ces organes ont été examinées lors de séances communes des organes intéressés. En dehors des réunions des organes directeurs, des groupes de pays ont procédé séparément à des consultations officielles.

Les principales questions examinées et les principales décisions prises par les organes directeurs sont rapportées ci-après.

Activités passées

Le Comité de coordination de l'OMPI, le Comité exécutif de l'Union de Paris et le Comité exécutif de l'Union de Berne ont examiné et approuvé les rapports qui leur étaient présentés par le Directeur général et les activités menées par le Bureau international depuis leurs dernières sessions, en septembre-octobre 1977. L'Assemblée de l'Union PCT a fait de même en ce qui concerne la période écoulée depuis l'entrée en vigueur du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le 24 janvier 1978.

Plusieurs délégations ont félicité le Directeur général et le personnel pour les activités menées dans le cadre du programme et pour le compte rendu complet de ces activités donné dans le rapport du Directeur général. Elles ont relevé que ce rapport est d'une haute qualité et qu'il reflète l'efficacité du Bureau international ainsi que celle des activités de l'Organisation. Ces délégations ont marqué une satisfaction particulière quant aux activités menées dans le do-

* La présente note a été rédigée par le Bureau international à partir des documents des sessions des organes directeurs.

maine de la coopération pour le développement et elles en ont souligné l'importance, mentionnant notamment les suivantes: le programme de formation, en particulier l'organisation de cours en coopération avec les Gouvernements autrichien et espagnol et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) de l'Université de Strasbourg; l'octroi de bourses individuelles de stage, dont un nombre croissant est attribué avec l'appui financier des offices de propriété industrielle; la rédaction et la publication en différentes langues des lois types pour les pays en développement et d'études ou d'autres moyens de planification des réformes de la législation et de l'administration en matière de propriété industrielle; les avis et l'assistance fournis à certains pays en développement et à certaines institutions régionales de ces pays pour l'élaboration d'une législation sur la propriété industrielle, le droit d'auteur et les droits voisins et pour la création ou le renforcement de leurs institutions, notamment la constitution de collections nationales de documents de brevets et la mise en place de centres régionaux de documentation et d'information en matière de brevets; la tenue de réunions et de séminaires régionaux qui traitent de problèmes actuels des pays en développement, comme l'utilisation de l'information technique contenue dans les documents de brevets, ou qui font mieux comprendre le rôle de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins dans le développement économique et social et qui favorisent l'acceptation des traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle.

Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note des résultats de la conférence diplomatique de février-mars 1978 au cours de laquelle a été adopté le Traité de Genève sur l'enregistrement international des découvertes scientifiques.

Dans le domaine de la propriété industrielle, le Comité exécutif de l'Union de Paris a pris note des travaux accomplis par le Comité préparatoire intergouvernemental et par ses groupes de travail chargés des questions d'intérêt spécial pour les pays en développement et du certificat d'inventeur, et a noté que le Comité avait chargé un groupe de travail d'examiner la question du conflit entre une appellation d'origine et une marque. Il a pris note aussi des travaux préparatoires menés en prévision de l'entrée en vigueur de certains traités et notamment de la réunion tenue en avril 1978 par le Comité intérimaire consultatif chargé de préparer l'entrée en vigueur du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des microorganismes aux fins de la procédure en matière de brevets, ainsi que de la réunion tenue en février 1978 par le Comité intérimaire consultatif chargé de préparer l'entrée en vigueur du Traité concernant l'enregistrement des marques (TRT). Il a encore pris note des résultats de la réunion tenue en juillet 1978 par des experts sur les aspects de propriété industrielle de la protection du consom-

mateur et des résultats de plusieurs autres réunions, notamment celle tenue en mai 1978 par le Comité d'experts créé en vertu de l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels et celle tenue en octobre-novembre 1977 et en mars 1978 par le Groupe de travail temporaire du Comité d'experts créé en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.

En ce qui concerne les activités de coopération et d'information en matière de brevets, plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'entrée en vigueur du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et sur le début, le 1^{er} juin 1978, des opérations prévues par ce traité. Elles ont aussi souligné l'importance particulière des travaux du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets, qui a tenu sa première session en janvier 1978, et du Groupe de travail sur la planification qu'il a chargé de le conseiller sur les aspects détaillés de ses objectifs, de ses tâches, de son programme et de ses méthodes de travail ainsi que sur la création d'autres groupes de travail.

Dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins, plusieurs délégations ont marqué leur satisfaction des travaux menés par le Bureau international et se sont félicitées de l'initiative prise pour étudier les moyens de permettre à d'autres pays de devenir parties à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, dont témoignent les résultats de la réunion tenue en juin 1978 par un groupe de consultants qui a examiné la question de l'adhésion des Etats-Unis d'Amérique.

Questions financières

Les organes directeurs intéressés ont pris note, en les approuvant, des comptes du Bureau international et des rapports des vérificateurs de ces comptes ainsi que d'autres renseignements relatifs à la situation financière pour l'exercice 1977.

L'Assemblée de l'Union PCT a adopté le règlement financier de l'Union, a désigné le Gouvernement de la Confédération suisse comme vérificateur aux comptes de l'Union et a décidé de remettre à sa session ordinaire de 1982 la question de la création d'un fonds de roulement.

Relations avec des organisations

Accord avec l'Organisation européenne des brevets (OEB). Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé l'accord conclu avec l'Organisation européenne des brevets (OEB) sur l'établissement de relations de travail et l'instauration d'une coopération. Les Etats suivants sont membres de l'OEB: Allemagne (Répu-

blique fédérale d'), Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse (8).

Résolutions et décisions d'organes des Nations Unies. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note, en les approuvant, des activités menées ou prévues par le Directeur général à l'égard des résolutions et décisions adoptées à sa trente-deuxième session (septembre-décembre 1977) par l'Assemblée générale des Nations Unies, à ses première et seconde sessions ordinaires de 1978 par le Conseil économique et social des Nations Unies et lors de ses réunions d'août 1978 par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Programme et budget de 1979

Les principaux éléments du programme et du budget de 1979 tels qu'ils ont été arrêtés par le Comité de coordination de l'OMPI et approuvés par les Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne sont les suivants:

Activités de coopération pour le développement

Le programme des activités de coopération pour le développement prévoit la convocation pour mars 1978 à Dakar (Sénégal) des deux Comités permanents de l'OMPI chargés de la coopération pour le développement (l'un s'occupant de la propriété industrielle et l'autre du droit d'auteur et des droits voisins).

Le programme de coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle prévoit qu'un groupe de travail se réunira pour étudier la promotion des activités inventives et novatrices locales. Un autre groupe de travail se réunira pour étudier les besoins d'information technique des usagers dans des pays en développement et la façon de contribuer à répondre à ces besoins en rendant plus accessible la documentation de brevets. Les recommandations de ces groupes de travail seront soumises au Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Le programme prévoit aussi l'achèvement d'une enquête, entreprise en 1977, sur la fonction, l'administration et le rôle des offices de propriété industrielle dans la structure gouvernementale de certains pays développés ou en développement et la présentation de cette enquête audit Comité permanent de l'OMPI.

Pour ce qui est de la nouvelle loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire, le Comité de coordination de l'OMPI et le Comité exécutif de l'Union de Paris ont marqué leur accord pour que sa première partie soit publiée, sous réserve que son texte soit entièrement conforme à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris et

que toute indication sur d'éventuelles dispositions fondées sur un texte élaboré dans le cadre des travaux de révision de la Convention de Paris soit fournie sous forme de notes, d'annexes, de pages supplémentaires ou autres. Les deux Comités ont aussi décidé que les autres parties de cette loi type seront soumises au Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, pour observations, avant leur publication. Il est prévu que ce groupe de travail sur cette nouvelle loi type se réunira de nouveau en mars 1979. S'agissant de la nouvelle loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux, un groupe de travail tiendra une nouvelle réunion en juin 1979 pour examiner des projets de cette loi type, de son règlement d'exécution (ou de son esquisse) et de notes explicatives (ou d'un commentaire) qui seront rédigés par le Bureau international. Les travaux se poursuivront d'autre part pour l'élaboration de principes directeurs sur l'organisation des activités en matière de marques et de brevets des entreprises industrielles des pays en développement et pour l'élaboration d'un glossaire et d'un manuel de propriété industrielle à l'usage des pays en développement.

Le programme de coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins prévoit, de son côté, la poursuite de l'étude des mécanismes législatifs et institutionnels de soutien des auteurs nationaux d'œuvres littéraires et artistiques, des artistes interprètes ou exécutants et des autres artistes créateurs ainsi que la convocation d'un groupe de travail qui sera chargé d'étudier les mesures à prendre pour favoriser la créativité dans les pays en développement. L'étude de l'accessibilité et de la diffusion des œuvres et des représentations ou exécutions d'origine étrangère protégées par un droit d'auteur sera poursuivie; en particulier, les réponses à un questionnaire rédigé conjointement par le Bureau international de l'OMPI et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) seront soumises à un groupe de travail convoqué conjointement par les deux Organisations. Une étude sur la protection du folklore au moyen de dispositions juridiques inspirées du droit d'auteur sera d'autre part entreprise en coopération avec l'Unesco. Les travaux se poursuivront aussi en coopération avec l'Unesco pour l'élaboration d'un glossaire et d'un manuel du droit d'auteur à l'usage des pays en développement, le Bureau international étant chargé pour sa part d'élaborer et de publier le glossaire tandis que l'Unesco se chargera du manuel.

Dans le domaine de la propriété industrielle comme dans celui du droit d'auteur et des droits voisins, une formation sera offerte à des ressortissants de pays en développement sous la forme de bourses et de stages organisés avec le concours des offices natio-

naux de propriété industrielle et de droit d'auteur. En outre, des réunions et des séminaires régionaux seront organisés dans des pays ou des régions en développement pour permettre un débat et un échange d'expériences sur différentes questions de propriété industrielle ou de droit d'auteur et de droits voisins.

Le Bureau international continuera de fournir les services d'experts chargés d'aider les autorités nationales ou régionales des pays en développement à élaborer ou à réviser leur législation sur la propriété industrielle ou le droit d'auteur et les droits voisins, à créer ou à renforcer les institutions nationales ou régionales chargées de ces questions et à préparer dans ces domaines des projets qui puissent être financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou par d'autres sources et être exécutés par l'OMPI.

Activités de propriété industrielle en général

Revision de la Convention de Paris. Les travaux de revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle se poursuivront. Le Comité exécutif de l'Union de Paris a approuvé la recommandation du Comité préparatoire intergouvernemental préconisant la création d'un comité directeur provisoire de la conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et il a noté qu'en 1979, ce comité directeur provisoire se réunira et que le Groupe de travail sur les certificats d'inventeur tiendra au moins une réunion, puis une seconde sous réserve de l'accord dudit comité.

Le Comité exécutif de l'Union de Paris a fixé le lieu — Genève — et la date — 4 février au 4 mars 1980 — de la conférence diplomatique; il a pris note des mesures que le Bureau international devra prendre en 1979 ainsi que des délais fixés pour l'établissement et la présentation de documents au comité directeur provisoire ainsi qu'aux gouvernements et aux organisations invités, pour observations.

Traité de Budapest. La préparation de l'entrée en vigueur du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets se poursuivra. Le Comité intérimaire consultatif du Traité de Budapest tiendra une session en avril-mai 1979.

Logiciel. L'étude concernant la possibilité de conclure un traité international prévoyant notamment le dépôt international du logiciel sera poursuivie. Un groupe d'experts se réunira pour l'examiner.

Protection du consommateur. L'étude des possibilités de coopération internationale en ce qui concerne les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur sera poursuivie. Un groupe de travail chargé de cette question se réunira.

Table ronde sur l'enseignement de la propriété industrielle. Une table ronde réunissant des profes-

seurs d'université qui enseignent la propriété industrielle sera consacrée aux moyens de favoriser l'extension des programmes d'enseignement universitaire à la législation sur la propriété industrielle, d'encourager la rédaction d'ouvrages scientifiques sur ladite législation et d'instaurer une coopération et des échanges d'informations entre les universités intéressées.

Autres études. Le Comité de coordination de l'OMPI a examiné une étude préliminaire, réalisée par le Directeur général avec le concours de consultants, sur les activités qui pourraient être menées dans le domaine de la propriété industrielle en ce qui concerne l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; il a conclu que les futurs travaux sur les questions qui touchent à ce domaine ont une portée et un objectif général qui ont des incidences géographiques plus étendues que celles de l'Acte final et que, par conséquent, l'OMPI devra traiter ces questions dans un contexte universel, sous l'appellation d'« activité inventive commune ». Le Comité de coordination de l'OMPI a chargé le Directeur général d'étudier ces questions en vue de rassembler des exemples concrets illustrant les problèmes pratiques rencontrés dans ce domaine et d'analyser dans quelle mesure on peut attendre de la coopération internationale qu'elle fournisse une solution aux problèmes rencontrés.

Activités de marques et de dessins et modèles

Les organes directeurs intéressés ont décidé de maintenir les services existants d'enregistrement international des marques et des appellations d'origine et de dépôt international des dessins et modèles industriels; ils ont aussi pris les décisions suivantes sur les questions énumérées ci-après en ce qui concerne ces services et l'amélioration des classifications internationales correspondantes:

Traité concernant l'enregistrement des marques (TRT). La préparation de l'entrée en vigueur du TRT se poursuivra. Le Comité intérimaire consultatif du TRT tiendra une session en février-mars 1979.

Gestion et recherche en matière de marques. Les études seront poursuivies sur le recours à l'informatique pour les opérations générales de gestion des marques par les offices nationaux et régionaux de la propriété industrielle ou des marques et pour les recherches de similitude. Une étude de faisabilité sera entreprise afin de déterminer si le recours à l'informatique pour l'enregistrement international des marques et la publication du bulletin « Les Marques internationales » permettrait de faire des économies et d'accroître l'efficacité.

Classification concernant les marques. Le Comité d'experts institué en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits

et des services aux fins de l'enregistrement des marques se réunira pour se prononcer sur les propositions du Groupe de travail temporaire relatives à l'examen de la liste alphabétique des produits et des services en fonction de la liste existante des classes. La liste ainsi modifiée sera ensuite publiée.

Classification concernant les dessins et modèles industriels. Des préparatifs commenceront en vue de la saisie et du codage sur bandes magnétiques des versions espagnole et portugaise de la classification internationale concernant les dessins et modèles industriels, ce qui permettra de tenir cette classification à jour sur ordinateur et de la publier à partir d'un imprimé d'ordinateur comportant les modifications décidées par le Comité d'experts créé par l'Arrangement de Locarno instituant cette classification.

Taxes de l'Union de La Haye. L'Assemblée et la Conférence de représentants de l'Union de La Haye ont décidé de relever, à compter du 1^{er} janvier 1979, les taxes perçues pour couvrir les dépenses du Bureau international relatives à l'administration du service de dépôt international de dessins et modèles industriels créé par l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Activités de coopération et d'information en matière de brevets

Le programme de coopération et d'information en matière de brevets porte sur la gestion du système international de demande de protection des inventions prévu par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), sur l'amélioration de la classification internationale des brevets (CIB) et sur le renforcement de la coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans le domaine de la documentation et de l'information en matière de brevets.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le programme adopté par l'Assemblée de l'Union PCT prévoit pour 1979 des réunions de ladite Assemblée et des comités du PCT (Comité de coopération technique, Comité d'assistance technique et Comité des questions administratives et juridiques) ainsi que de deux groupes de travail de ce dernier comité. Ces organes donneront au Bureau international, aux offices nationaux et aux administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international les directives nécessaires pour le travail qui leur est confié au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

L'Assemblée de l'Union PCT a aussi adopté des modifications des règles 15 et 57 du règlement d'exécution du PCT, fixant notamment de nouveaux montants des taxes en francs suisses, et a adopté certaines interprétations des règles 47.2 et 48.3.b) de ce règlement. Elle a désigné l'arabe et l'italien comme langues dans lesquelles des textes officiels du PCT

seront établis par le Directeur général après consultation des gouvernements intéressés. Pendant la session de l'Assemblée de l'Union PCT, des consultations ont aussi eu lieu entre le Bureau international, les offices récepteurs et les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international au sujet de certaines modifications des instructions administratives.

Information en matière de brevets. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets devrait se réunir à deux reprises en 1979. Le Groupe de travail sur la planification et des groupes de travail sur l'information en matière de recherche, sur l'information générale et sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement se réuniront aussi. A échéance, ces groupes de travail reprendront pour l'essentiel les tâches des comités techniques de l'ICIREPAT (chargés, respectivement, de la normalisation et des systèmes de recherche documentaire), du Comité directeur et des groupes de travail de l'IPC. Le Comité plénier de l'ICIREPAT et le Comité d'experts de l'IPC tiendront chacun une réunion en 1979.

Il est prévu qu'en 1979, la préparation de la publication de la troisième édition de la CIB sera achevée. D'autre part, une étude sera entreprise sur la possibilité technique et économique d'établir par des moyens semi-automatiques (sous forme déchiffirable par machine), à partir de la troisième édition de la CIB, un index des mots-clés de cette édition qui serait publié.

Enfin, le programme de 1979 dans le domaine de l'information en matière de brevets prévoit qu'un bulletin intitulé « Information mondiale en matière de brevets » sera publié en coopération avec la Commission de la Communauté économique européenne et éventuellement avec d'autres organisations régionales ou offices nationaux.

Publications dans le domaine de la propriété industrielle

Les revues mensuelles *La Propriété industrielle* [*Industrial Property*], les périodiques officiels *Les Marques internationales* et *Les Dessins et Modèles internationaux* ainsi que les recueils de textes législatifs intitulés *Lois et traités de propriété industrielle* continueront de paraître. La revue trimestrielle *La Propiedad Intelectual* sera modifiée et prendra la forme d'un bulletin moins important mais qui paraîtra plus fréquemment.

Les actes de la Conférence diplomatique de Budapest (1977), qui a adopté le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, seront publiés en une langue (l'anglais ou le français) en 1979 et ultérieurement dans l'autre langue. Les actes de la Conférence diplomatique de révision de l'Arrangement de Nice (1978), qui a adopté l'Acte de Genève de l'Arrangement de Nice concernant

la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, seront publiés en une langue (l'anglais ou le français) en 1979 et ultérieurement dans l'autre langue. Le travail de rédaction des actes de la Conférence diplomatique (1978) qui a adopté le Traité de Genève sur l'enregistrement international des découvertes scientifiques sera entrepris.

Activités de droit d'auteur et de droits voisins

Les principaux éléments du programme et du budget de 1979 dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins tels qu'ils ont été approuvés par le Comité exécutif de l'Union de Berne sont exposés dans le numéro de décembre 1978 de la revue *Le Droit d'auteur*.

Budget

Les organes directeurs intéressés ont adopté les budgets de 1979 qui correspondent aux programmes exposés plus haut.

Les budgets de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI adoptés pour l'exercice 1979 prévoient des recettes de 27.312.000 francs suisses et des dépenses de 27.613.000 francs suisses. Le nombre des postes prévus dans ces budgets pour 1979 est de 202.

Questions administratives

Cycles budgétaires ; priorités du programme et évaluation du programme. Sur la recommandation du Comité du budget, le Comité de coordination de l'OMPI a décidé que le Directeur général établira, pour les sessions de 1979 du Comité du budget et des organes directeurs de l'OMPI, non seulement un programme et budget triennaux (1980-1982) mais aussi un document donnant des indications sur le plan envisagé pour la période triennale suivante (1983-1985). En outre, le Comité de coordination de l'OMPI et les Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne ont décidé, sur la recommandation du Comité du budget, que les Comités permanents de l'OMPI ainsi que tout autre comité ou groupe de travail qui feront des propositions concernant le programme devront aussi faire des recommandations sur les points prioritaires de ces propositions et indiquer, pour toute activité nouvelle qu'ils proposeront, quels sont ses objectifs, sa durée probable et les éventuels besoins en effectifs supplémentaires, ainsi que toutes autres dépenses qu'elle entraîne. Le Comité de coordination de l'OMPI a aussi décidé, sur la recommandation du Comité du budget, que sera étudiée pour le prochain programme triennal l'opportunité d'évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés dans ce programme auront été effectivement atteints et il a prié le Directeur général d'établir un rapport à ce sujet.

Présentation d'un candidat en vue de sa nomination par l'Assemblée générale de l'OMPI au poste de Directeur

général. Sur la proposition de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par les délégations d'un grand nombre d'Etats, le Comité de coordination de l'OMPI a décidé de proposer, à l'unanimité et par acclamation, le Dr Arpad Bogsch en vue de sa nomination par l'Assemblée générale de l'OMPI pour un nouveau mandat de six ans au poste de Directeur général de l'OMPI.

Questions relatives au personnel. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note des informations fournies sur la composition du Bureau international et sur les progrès accomplis par le Directeur général en ce qui concerne la répartition géographique des postes des catégories professionnelle et supérieures. Au 1^{er} septembre 1978, le personnel du Bureau international comptait 192 personnes, ressortissants de 42 pays différents.

Ordres du jour des sessions de 1979 ; langues de travail. Le Comité de coordination de l'OMPI a décidé que la question de l'utilisation de l'arabe, de l'espagnol, du portugais et du russe comme langues de travail de l'Organisation sera inscrite à l'ordre du jour des sessions de 1979 du Comité ainsi que des Assemblées et des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne. Le Comité de coordination de l'OMPI et les Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne ont aussi décidé que plusieurs questions proposées par le Directeur général seront inscrites au projet d'ordre du jour des sessions de 1979 de l'Assemblée générale et de la Conférence de l'OMPI, de l'Assemblée de l'Union de Paris et de l'Assemblée de l'Union de Berne.

LISTE DES PARTICIPANTS *

I. Etats

Algérie: H. Bouhalila. **Allemagne (République fédérale d')^{1, 4, 8, 9}:** A. Krieger; E. Haeusser; E. Steup; U. C. Hallmann; G. Wirth; A. Mühlen; S. Gees. **Argentine^{3, 7}:** G. O. Martínez; F. Jimenez Dávila; C. A. Passalacqua. **Australie^{1, 6}:** F. Smith; H. Freeman. **Autriche^{1, 6}:** O. Leberl; M. Sajdik. **Bangladesh:** M. Hossain. **Belgique^{1, 6}:** G.-L. de San; J. Degavre; J. H. de Bock. **Bésil^{1, 4, 8}:** U. Quaranta Cabral; A. G. Bahadian. **Bulgarie^{1, 6}:** B. Todorov; Kr. Iliev; G. Nastev. **Cameroun⁸:** D. Ekani. **Canada^{1, 6}:** D. E. Bond; R. Thébergé; M. R. Leir. **Chili:** J. Lagos. **Colombie:** M. Botero. **Costa Rica:** M. Quiros-Guardia; M. Odio-Benito. **Côte d'Ivoire^{1, 6}:** G. Doh; C. Bouah; A. Ouattara; B. T. Aka;

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

¹ Membre ordinaire du Comité de coordination de l'OMPI.

³ Membre associé du Comité de coordination de l'OMPI.

⁴ Membre ordinaire du Comité exécutif de l'Union de Paris.

⁶ Membre ordinaire du Comité exécutif de l'Union de Berne.

⁷ Membre associé du Comité exécutif de l'Union de Berne.

⁸ Assemblée de l'Union PCT.

⁹ Assemblée de l'Union de La Haye.

K. Kassi. **Danemark**⁸; K. Skjødt; D. Simonsen. **Egypte**¹⁰; F. El Ibrashi; T. Dinana. **El Salvador**: N. R. Monge López; C. A. Barahona Rivas. **Equateur**: M. A. Game Muñoz; P. Yánez. **Espagne**^{1,6,10}: A. Villalpando Martínez; E. Rua Benito; L. García-Cerezo. **Etats-Unis d'Amérique**^{1,4,8}: D. W. Banner; H. J. Winter; P. Keller; M. K. Kirk; L. J. Schroeder; S. Steiner. **Finlande**: E. Tuuli; R. Meinander; A. H. Risku. **France**^{1,4,8,9}: G. Vianès; A. Françon; R. Richard; L. Nicodème; H. Vial; J. Buffin; R. S. Leclerc; A. Némo; G. R. Yung. **Gabon**⁸: M. Nzue Nkoghe; R. Jaffres. **Ghana**^{1,4}: E. Vanderpuye. **Hongrie**^{1,6}: E. Tasnádi; A. Benárd; A. Eröss. **Inde**^{1,6}: S. Singh; S. Sabharwal. **Indonésie**¹⁰: M. Sidik. **Irak**^{1,4}: Y. Al-Khanaty; G. A. Rafik. **Iran**: Y. Madani. **Irlande**^{1,4}: J. Quinn. **Israël**: M. Gabay. **Italie**^{3,7}: I. Papini; A. Sinagra; M. Cerullo; G. Fonzi; U. Sessi; M. F. Pini. **Jamahiriya arabe libyenne**^{1,4}: A. Embark. **Japon**^{1,4,8}: Z. Kumagai; K. Yoshihisa; T. Yoshida; K. Kujirai; Y. Oyama; K. Hatakawa. **Kenya**: D. J. Coward. **Liechtenstein**⁹: A. F. de Gerliczy-Burian. **Luxembourg**⁸: J.-P. Hoffmann. **Madagascar**⁸: S. Rabearivelo. **Maroc**^{1,8,10}: A. Kandil. **Maurice**: H. M. Joomun. **Mexique**^{1,6}: I. Otero Muñoz; F. Riva Palacio; V. Blanco Labra; M. F. Ize de Charrin. **Nigeria**^{3,5}: F. J. Osemekhe. **Norvège**: A. G. Gerhardsen; S. H. Røer. **Pakistan**: A. Hashmi. **Pays-Bas**¹⁰: J. Dekker; E. van Weel; H. J. G. Pieters; F. P. R. van Nouhuys. **Philippines**^{3,5}: H. J. Brillantes; J. L. Palarca; D. T. Wendam. **Pologne**^{3,7}: J. Szomański; A. Olszówka; E. Szelchauz; B. Rokicki. **Portugal**: A. de Carvalho; J. van Zeller Garin; A. M. Pereira; R. Serrão; J. Mota Maia. **République démocratique allemande**^{1,4,10}: D. Schack; O. Maiwald; M. Förster. **RSS de Biélorussie**: N. Grinev. **Roumanie**^{1,4}: G. Filipas; V. Tudor; R. Bena. **Royaume-Uni**^{1,4,8}: I. J. G. Davis; V. Tarnofsky; E. F. Blake; D. H. Cecil. **Saint-Siège**¹⁰: O. J. Rouillet. **Sénégal**⁸: A. Diarra; J. P. Crespin. **Soudan**²: Z. Sir El-Khatim; A. A. Osman; F. Talaat. **Sri Lanka**^{1,6}: K. Breckenridge. **Suède**^{1,4,8}: G. Borggård; C. Ugglä; B. van der Giessen. **Suisse**^{1,4,8,8,9}: P. Braendli; J.-L. Marro; M. Jeanrenaud; J.-M. Salamolard; D. Eckmann. **Tchécoslovaquie**^{1,4}: M. Bělohávek; J. Prošek; G. Kanka; J. Čížek. **Tunisie**^{1,6,10}: B. Fathallah; A. El Fazaa. **Union soviétique**^{1,4,8}: V. Bykov; V. F. Zubarev; L. Tchobanian; S. Egorov. **Uruguay**: J. J. Real; C. Nadal. **Yougoslavie**: D. Bosković; D. Čemalović; D. Strujić; M. Adanja. **Zaire**: L. Elebe. **Zambie**^{1,4}: A. R. Zikonda.

II. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies (ONU): T. S. Zoupanos; V. Lissitsky. **Organisation internationale du travail (OIT)**: S. C. Cornwell. **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**: A. Amri. **Bureau Benelux des marques-Bureau Benelux des dessins ou modèles**: L. van Bauwel. **Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)**: D. Ekani; K.-A. Johnson. **Organisation européenne des brevets (OEB)**: J. B. van Benthem; J. C. A. Staehelin. **Commission des**

communautés européennes (CCE): C. Dufour. **Secrétariat du Comité intérimaire pour le brevet communautaire**: J.-F. Faure; K. Mellor. **Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM)**: I. Tcherviakov.

III. Bureaux

Comité de coordination de l'OMPI

Président: G. Borggård (Suède). *Premier Vice-président*: A. Benárd (Hongrie). *Second Vice-président*: Y. Al-Khanaty (Irak).

Comité exécutif de l'Union de Paris

Président: A. Bahadian (Brésil). *Vice-présidents*: J. Quinn (Irlande); M. Bělohávek (Tchécoslovaquie).

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président: B. Todorov (Bulgarie). *Vice-présidents*: A. Kandil (Maroc); D. Bond (Canada).

Assemblée de l'Union PCT

Président: V. Bykov (Union soviétique). *Vice-présidents*: M. Nzue Nkoghe (Gabon); P. Braendli (Suisse).

Assemblée de l'Union de La Haye

Président: P. Braendli (Suisse). *Vice-présidents*: J.-M. Notari (Monaco); A. de Gerliczy-Burian (Liechtenstein).

Conférence de représentants de l'Union de La Haye

Président: M. Chraïbi (Maroc). *Vice-président*: J. Hemmerling (République démocratique allemande).

Secrétaire général: G. Ledakis (OMPI).

IV. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); K.-L. Liguier-Laubhouet (*Vice-directeur général*); F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); G. Ledakis (*Conseiller juridique*); M. Pereyra (*Directeur, Division administrative*); M. Porzio (*Directeur, Cabinet du Directeur général*); S. Alikhan (*Directeur, Division du droit d'auteur*); L. Baeumer (*Directeur, Division de la propriété industrielle*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); R. Harben (*Directeur, Division des projets de coopération pour le développement en matière de propriété industrielle*); L. Egger (*Chef de la Division des enregistrements internationaux*); I. Grandchamp (*Chef de la Section linguistique*); E. M. Haddrick (*Chef de la Division PCT*); P. Howard (*Chef de la Section du personnel*); A. Jaccard (*Chef de la Section des finances*); M. Lagesse (*Chef de la Section du budget et des méthodes d'organisation*); F. Moussa (*Chef de la Section des relations extérieures*); I. Thiam (*Chef de la Section de la coopération pour le développement*); L. Kadrigamar (*Chargé de liaison, Section des relations extérieures*); I. Pike-Wanigasekara (*Assistante, Cabinet du Directeur général*); M. Qayoom (*Chef de la Section des conférences et des services communs*); H. Rossier (*Chef de la Section du courrier et des documents*).

² Membre ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI.

⁵ Membre associé du Comité exécutif de l'Union de Paris.

¹⁰ Conférence de représentants de l'Union de La Haye.

Unions internationales

Arrangement de Nice (classification/marques)

I. Ratifications de l'Acte de Genève (1977)

IRLANDE

Le Gouvernement de l'Irlande a déposé le 31 octobre 1978 son instrument de ratification de l'Acte de Genève du 13 mai 1977 de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957.

La date d'entrée en vigueur de l'Acte de Genève (1977) sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions sera atteint.

Notification Nice N° 40, du 6 novembre 1978.

SUÈDE

Le Gouvernement de la Suède a déposé le 6 novembre 1978 son instrument de ratification de l'Acte de Genève du 13 mai 1977 de l'Arrangement de Nice.

La date d'entrée en vigueur de l'Acte de Genève (1977) fait l'objet d'une notification séparée (voir notification Nice N° 42 ci-dessous).

Notification Nice N° 41, du 7 novembre 1978.

II. Entrée en vigueur de l'Acte de Genève (1977)

L'Acte de Genève du 13 mai 1977 de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957 entrera en vigueur le

6 février 1979

soit trois mois après le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion requis.

A cet égard il est rappelé que des instruments de ratification ou d'adhésion se référant à l'Acte de Genève (1977) dudit Arrangement de Nice ont été déposés:

- le 4 janvier 1978, par l'Australie;
- le 3 avril 1978, par le Bénin;
- le 12 juillet 1978, par la Finlande;
- le 13 septembre 1978, par la Tchécoslovaquie;
- le 31 octobre 1978, par l'Irlande;
- le 6 novembre 1978, par la Suède.

Etant donné que six pays ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion et que trois au moins d'entre eux (en fait, tous ces pays sauf le Bénin) sont des pays qui, à la date à laquelle l'Acte de Genève (1977) dudit Arrangement de Nice a été ouvert à la signature, étaient des pays de l'Union de Nice, les conditions prévues à l'article 9.4)a) i) et ii) dudit Acte pour l'entrée en vigueur de celui-ci ont été remplies.

En conséquence, et conformément à l'article 9.4)b) de l'Acte de Genève (1977) dudit Arrangement de Nice, ledit Acte entrera en vigueur le 6 février 1979 à l'égard des six pays précités.

Notification Nice N° 42, du 8 novembre 1978.

Études générales

L'évolution du droit des brevets en Israël

Y. A. TSUR*

* Commissaire des brevets, des dessins et modèles et des marques, Ministère de la Justice, Jérusalem.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1979

- 29 janvier au 2 février (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 29 janvier au 2 février (Genève) — Sous-comité du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome sur la mise en œuvre de la Convention (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 31 janvier au 5 février (Pattaya) — Groupe d'experts sur la protection juridique des inventions, des innovations et du savoir-faire dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement de la Thaïlande)
- 5 au 9 février (Genève) — Union de Berne — Comité exécutif (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 5 au 9 février (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 12 au 14 février (Genève) — Groupe de travail « PCT et Traité de Budapest »
- 14 au 16 février (Genève) — Union de Madrid — Assemblée et Conférence de représentants
- 26 février au 2 mars (Genève) — Traité concernant l'enregistrement des marques (TRT) — Comité intérimaire
- 5 au 9 mars (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 5 au 9 mars (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire
- 12 au 16 mars (Dakar) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 12 au 16 mars (Dakar) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 20 au 30 mars (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Comité directeur provisoire
- 2 au 6 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement
- 25 avril au 1^{er} mai (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée
- 30 avril au 3 mai (Genève) — Union de Budapest (micro-organismes) — Comité intérimaire
- 1^{er} au 4 mai (Genève) — OMPI — Comité du budget
- 28 mai au 1^{er} juin (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs électroniques (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 11 au 15 juin (Paris) — Convention satellites — Comité d'experts sur l'élaboration de dispositions types pour la mise en œuvre de la Convention (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 11 au 15 juin (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire
- 18 au 29 juin (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe de travail sur le conflit entre une appellation d'origine et une marque
- 25 au 29 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale, et ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (ICST)
- 2 au 6 juillet (Paris) — Union de Berne et Convention universelle — Groupe de travail sur l'ensemble des problèmes que pose aux pays en développement l'accès aux œuvres protégées selon les conventions de droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 2 au 6 juillet (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 9 au 12 juillet (Genève) — Union de Paris — Réunion d'experts sur les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur
- 10 au 14 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 24 septembre au 2 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 15 au 26 octobre (Genève) — Union de Nice — Comité d'experts

- 18 et 19 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier
- 22 au 26 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI), et Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC)
- 22 au 24 et 30 octobre (Paris) — Union de Berne — Comité exécutif (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 25, 26 et 31 octobre (Paris) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 26 novembre au 13 décembre (?) (Madrid?) — Conférence diplomatique sur la double imposition des redevances de droits d'auteur (convoquée conjointement avec l'Unesco)
- 27 au 30 novembre (Genève) — Union de Paris — Groupe d'experts sur le logiciel
- 10 au 14 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts

1980

- 4 février au 4 mars (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique

Réunions de l'UPOV

1979

- 30 janvier au 1^{er} février (Corse) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 26 au 28 mars (Genève) — Comité technique
- 24 et 25 avril (Genève) — Comité administratif et juridique
- 26 et 27 avril (Genève) — Comité consultatif
- 21 au 23 mai (La Minière, France) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 5 au 7 juin (Avignon) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 17 au 19 juillet (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales
- 18 et 19 septembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 25 au 27 septembre (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les arbres forestiers
- 16 et 19 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 17 au 19 octobre (Genève) — Conseil
- 12 au 14 novembre (Genève) — Comité technique
- 15 et 16 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle

1979

Communautés européennes

- Groupe d'experts de la Commission des Communautés européennes pour la marque communautaire*
12 au 16 février, 23 au 27 avril, 2 au 6 juillet, 17 au 21 septembre et 26 au 30 novembre (Bruxelles) — Examen d'un projet de dispositions sur la création d'une marque communautaire — réunions restreintes
- Association interaméricaine de la propriété industrielle — 25 au 29 septembre (Bogota) — 6^e Congrès